

## Atelier EP- EPA Art 20.4 -PAP-Recours CPNC Le 4 mars au matin

Si vous souhaitez participer cliquez Ici

La campagne EP et EPA démarre le 3 février et se termine au plus tard le 30 juin 2025.

L'entretien professionnel (EP) concerne tous les agents de droit privé et de droit public totalisant une ancienneté de 24 mois en continu. Il te permet de faire un point d'étape sur ton projet professionnel et individuel y compris à l'externe de FT. C'est un temps de dialogue où toi et ton manager allez échanger sur ton parcours professionnel et tes souhaits d'évolution. Il se déroule tous les 2 ans avec l'EP bilan tous les 6 ans.

L'entretien professionnel annuel (EPA) concerne tous les agents de droit privé et droit public en CDI sans condition d'ancienneté et en CDD de 12 mois consécutifs minimum à la date de fin de campagne. Il s'agit d'un moment d'échange qui se veut constructif entre toi et ton manager pour :

- Etablir le bilan de l'année écoulée
- Co-construire des plans d'actions des contributions (ou objectifs pour les managers)
- Définir le plan de développement de compétences

**Article 20.4 :** tu es concerné-e si tu n'as pas eu de promotion depuis 3 ans révolus (donc si ta promotion est date de 2021 ou avant).

Cette information apparaît dans ton EPA et ton manager doit alors te proposer un plan d'action partagé (PAP) que nous t'invitons vivement à accepter même si tu penses que cela ne te concerne pas, car c'est un incontournable si tu souhaites exercer ensuite un recours auprès de la Commission Paritaire Nationale de Conciliation (CPNC)



## Atelier EP- EPA Art 20.4 -PAP-Recours CPNC Le 4 mars au matin

Si vous souhaitez participer cliquez <u>Ici</u>

Pour te préparer à ces différentes étapes, la CFE-CGC Métiers de l'emploi te propose un atelier en distanciel le 4 mars au matin : il suffit pour s'inscrire au plus tard le 21 février de cliquer <u>lci</u> et tu seras alors recontacté-e pour finaliser l'inscription.

Si tu souhaites maintenant bénéficier d'un conseil rapide ou dans l'urgence car ton EPA est planifiée avant cette date, n'hésite pas à nous contacter en envoyant un mail à <a href="mailto:syndicat.cfe-cgc.grandest@francetravail.fr">syndicat.cfe-cgc.grandest@francetravail.fr</a> et une réponse te sera alors apportée au maximum dans les 48 heures. Que tu sois manager ou non, un entretien formalisé, tracé et archivé dans ton dossier professionnel ça se prépare alors ne le néglige pas !! Et clique *lci* !

